Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9370085
Centre d'intérêt : 150

Un modèle de détermination des projets prioritaires en rapport avec la santé, la sécurité et l'environnement, et réalisables dans les édifices scolaires / Comité mixte sur la santé, la sécurité et l'environnement en matière d'équipements scolaires. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1992.

8 f. ; 28 cm.

La couv. porte en outre : Santé, sécurité, environnement. Code : 9293-0141, 73-0066

ISBN 2-550-23229-1

Vedette(s)-secondaire(s) : Comité mixte sur la santé, la sécurité et l'environnement en matière d'équipements scolaires (Québec) • Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Santé • Sécurité scolaire • Environnement • Elaboration de projets • Législation • Commission scolaire • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le but de ce document est de proposer aux responsables des ressources matérielles des commissions scolaires un modèle d'aide à la décision concernant les projets prioritaires en rapport avec la santé, la sécurité et l'environnement dans les édifices scolaires. Le schéma général du modèle est d'abord présenté, puis on expose le modèle détaillé et enfin on offre des notes à l'intention de l'usager. L'utilisation du modèle permet un ordonnancement des divers projets selon des critères de risque et de coût, l'atteinte de normes de qualité en matière de soutien matériel et l'amélioration du parc immobilier sous l'aspect de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Type de document :

20735

9370075

UN MODÈLE DE DÉTERMINATION DES PROJETS PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT, ET RÉALISABLES DANS LES ÉDIFICES SCOLAIRES

Comité mixte sur la santé, la sécurité et l'environnement
en matière d'équipements scolaires

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation 1992 – 9293-0141

ISBN 2-550-23229-1

Dépôt légal - deuxième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

1. LE SCHÉMA GÉNÉRAL 2

2. LE MODÈLE DÉTAILLÉ 3

2.1 La présélection des projets 3

2.2 La détermination des priorités 4

2.3 La faisabilité financière 5

2.4 Exemple d'une liste de sortie 5

3. NOTES À L'INTENTION DE L'USAGER 6

3.1 Le niveau de risque 6

3.2 La législation 6

3.3 Les rapports d'inspection 7

4. CONCLUSION 7

INTRODUCTION

Le présent document se situe dans le cadre des travaux du Comité mixte sur la santé, la sécurité et l'environnement en matière d'équipements scolaires.

Le but du document est de proposer aux responsables des ressources matérielles des commissions scolaires un modèle d'aide à la décision concernant les projets prioritaires en rapport avec la santé, la sécurité et l'environnement dans les édifices scolaires. Un ordonnancement des divers projets, selon des critères de risque et de coût, est important afin d'utiliser le mieux possible les ressources financières disponibles.

L'utilisation du modèle pourra s'inscrire dans une volonté des organismes scolaires d'améliorer le parc immobilier, sous l'aspect de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ceci permet d'assurer l'atteinte de normes de qualité en matière de soutien matériel, lequel est essentiel à l'efficacité de l'action éducative.

Le modèle devra être validé dans divers milieux et il pourra être adapté aux besoins particuliers des organismes scolaires. Il a été programmé sur un micro-ordinateur IBM compatible à l'aide du logiciel Lotus. Des informations additionnelles à ce sujet peuvent être obtenues en s'adressant à M. Pierre Gastaldy, directeur des Ressources matérielles, Commission scolaire du Goéland, 1250, boul. Sainte-Élizabeth, LA PRAIRIE (Québec) J5R 1X2, Tél. : (514) 444-4484, Téléc. : (514) 659-6065 ou à la Coordination de projets (DGF) du ministère de l'Éducation, Tél.: (418) 643-3108, Téléc. : (418) 643-9224.

1. LE SCHÉMA GÉNÉRAL

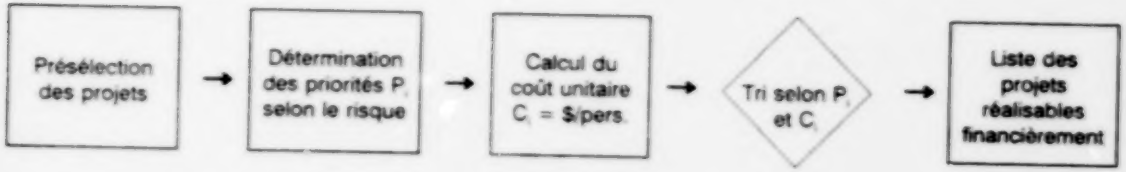
Présélection des projets
Détermination des priorités P_i selon le risque
Calcul du coût unitaire C_i = $/pers.
Tri selon P_i et C_i
Liste des projets réalisables financièrement

1.1 La présélection des projets sert à déterminer certaines priorités pour tenir compte de diverses situations. Ainsi, certains projets, qui portent sur des bâtiments devant être abandonnés à court terme, pourront recevoir à priori une faible priorité ou, encore, être traités normalement par le modèle, surtout s'il s'agit de palliatifs souhaitables. Par contre, les projets qui font déjà l'objet d'une planification ou qui doivent être réalisés pour diverses raisons pourront recevoir une priorité qui les assure d'être retenus. Cette présélection sera aussi utile pour attribuer une très faible priorité à certains projets afin d'examiner, par exemple, divers scénarios.

1.2 Par la suite, le modèle permet d'attribuer un niveau de priorité P_i à chaque projet, selon qu'il est requis ou non pour un rapport d'inspection, par une loi ou un règlement et à cause de la présence d'un risque élevé.

1.3 Pour chaque projet, un coût unitaire C_i est calculé en divisant le coût du projet par le nombre de personnes visées (élèves, personnel et autres utilisateurs).

1.4 La première clé du tri est la priorité P_i et la deuxième clé est le coût unitaire C_i. Les projets sont alors classés par ordre de priorité et de coût ascendant pour chaque priorité.

1.5 On obtient une liste des projets financièrement réalisables compte tenu des priorités et du budget disponible.

2. LE MODÈLE DÉTAILLÉ

2.1 La présélection des projets

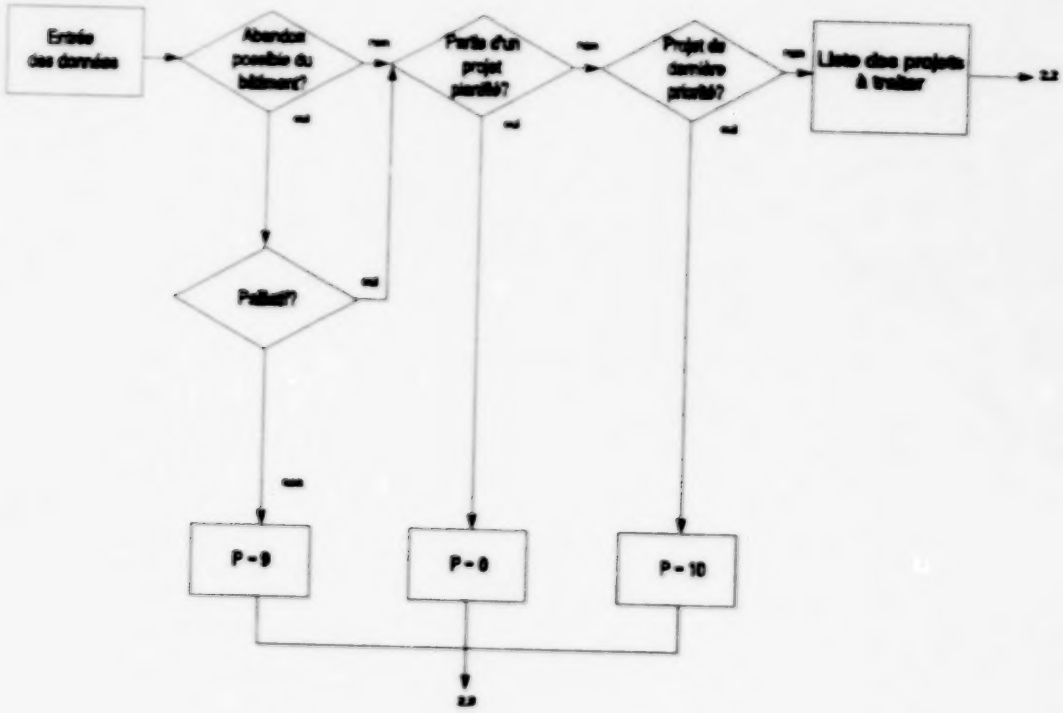

2.2 La détermination des priorités

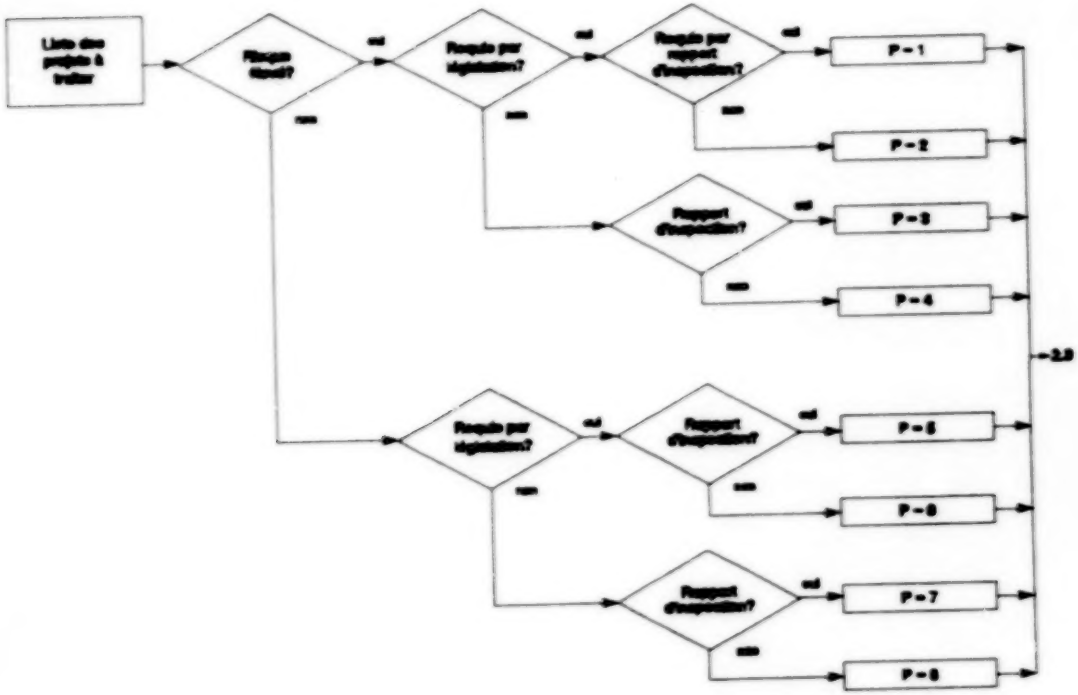

2.3 La faisabilité financière

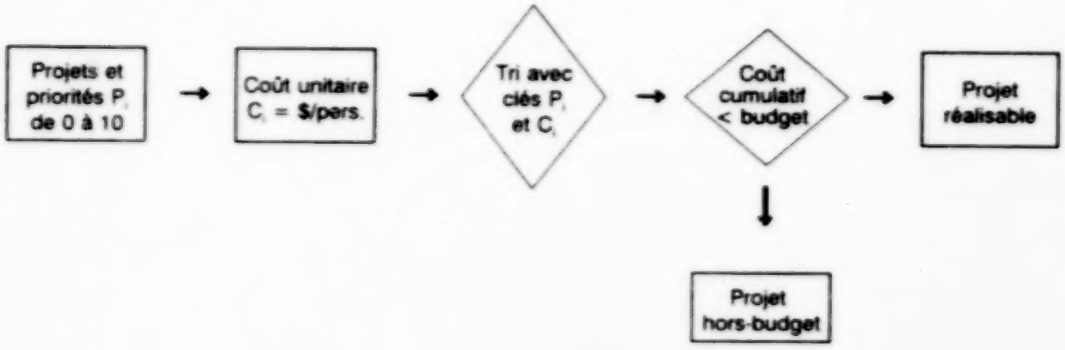
Projets et priorités P_i de 0 à 10
Coût unitaire C_i = $/pers.
Tri avec clés P_i et C_i
Coût cumulatif < budget
Projet réalisable
Projet hors-budget

2.4 Exemple d'une liste de sortie

Budget : 18 000 $

Rang	Bâtiment	Description	Coût $	Nombre de personnes exposées	Coût $/pers.	Priorité	Faisabilité	Coût cumul. $
1	R		8 000	400	20	0	Déja planifié	8 000
2	M		2 000	200	10	1	Réalisable	10 000
3	B		4 000	100	40	1	Réalisable	14 000
4	A		3 000	150	20	3	Réalisable	17 000
5	F		2 000	100	20	5	Hors-budget	
6	D		6 000	600	10	9	Hors-budget	

Un exemple plus complet du modèle informatisé se trouve en annexe.

3. NOTES À L'INTENTION DE L'USAGER

3.1 Le niveau de risque

Il revient à l'usager de décider et d'indiquer à l'ordinateur si un projet spécifique vise à éliminer un risque «élevé» ou non pour la santé, la sécurité ou l'environnement. Il serait en effet très difficile d'établir des critères objectifs qui obtiendraient le consensus nécessaire pour prendre cette décision. Il existe cependant un certain nombre de facteurs à considérer, selon chaque cas, qui peuvent aider l'usager à prendre la meilleure décision possible, notamment:

- Le bâtiment est-il classé comme combustible?
- S'agit-il d'un projet essentiel à l'évacuation rapide du bâtiment?
- Le projet vise-t-il à éliminer un risque important d'incendie?
- S'agit-il d'éliminer un danger réel de pertes de vie, de blessures ou de maladies graves?

Il serait possible de développer davantage cette partie du logiciel dans une version ultérieure et d'en arriver à plusieurs niveaux de risque à l'aide d'un système de pondération ou d'un petit système-expert, ce qui aurait pour effet de raffiner les priorités.

3.2 La législation

L'usager doit indiquer si le projet est requis par une loi ou un règlement relatif à la santé, à la sécurité ou à l'environnement. Cette législation comprend notamment:

- La Loi et les règlements afférents sur la sécurité dans les édifices publics.
- Le Code du bâtiment.
- La Loi et les règlements afférents sur la santé et la sécurité du travail.
- La Loi et les règlements afférents sur la qualité de l'environnement.
- Les règlements municipaux.

3.3 Les rapports d'inspection

Il s'agit d'indiquer à l'ordinateur si un projet spécifique a fait l'objet d'un rapport d'inspection par une autorité reconnue, par exemple:

- Un rapport d'inspection de la CSST.
- Un rapport d'inspection de la Régie du bâtiment.
- Un rapport d'inspection d'une entreprise spécialisée engagée par la commission scolaire.
- Un rapport d'un CLSC ou d'un DSC.
- Un rapport interne de la commission scolaire.
- Un rapport d'enquête et d'analyse d'accident de la commission scolaire.

Il serait également possible ici d'établir un système de pondération, de sorte qu'il serait possible d'établir des niveaux de priorité plus précis (par exemple 1,1; 1,3; 3,5; etc.) en fonction de la valeur accordée au rapport d'inspection et, aussi, en fonction des délais impartis dans certains cas.

4. CONCLUSION

Le présent modèle ne tient pas compte de toutes les situations d'exception qui peuvent se présenter, d'où l'importance de s'en servir à titre d'instrument d'aide à la décision seulement.

EXEMPLE FICTIF D'UTILISATION DU MODÈLE INFORMATISÉ (LOTUS)

ANNEXE

SÉTERMINATION DES PROJETS PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

BUDGET DISPONIBLE:
87 000

PRÉSÉLECTION:

CODE 0 SI LE PROJET EST DÉJÀ PLANIFIÉ ET/OU BUDGÉTISÉ AILLEURS.....
CODE 1 SI LE PROJET DOIT ÊTRE PRIORISÉ PAR LE MODÈLE.....
CODE 9 SI LE PROJET TOUCHE UN BÂTIMENT ABANDONNÉ À COURT TERME ....
CODE 10 SI LE PROJET EST ÉCARTÉ POUR D'AUTRES RAISONS.....

? A-T-IL UN RISQUE ÉLEVÉ?
EST-CE REQUIS PAR LA LÉGISLATION?
? A-T-IL EU UN RAPPORT D'INSPECTION?
RATIO COÛT/PERSONNES EXPOSÉES

Rg U.A.	DESCRIPTION	COÛT	CLIENT. EXPOSÉE	CODE	O/N	O/N	O/N	¢c*	PRIORITÉ	FAISABILITÉ	$ CUMUL.
1 ST-JEAN	CHANGER LE SENS DE LA PORTE DE LA CHAUF.	0	4	0	N	O	N	0	0	Réalisable	0
2 ST-JEAN	FERMETURE DES CAGES D'ESCALIER	0	350	0	N	O	O	0	0	Réalisable	0
3 ST-JEAN	RÉSISTANCE AU FEU DES PLAFONDS	0	350	1	O	O	O	0	1	Réalisable	0
4 LANGEVIN	POSE D' UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	5 000	200	1	O	O	N	25	2	Réalisable	5 000
5 ST-JOSEPH	RENDRE BALUSTRADES SÉCURITAIRES	3 000	410	1	N	O	N	7,3170	6	Réalisable	8 000
6 ST-MARC	AJOUTER UNE RAMPE HANDICAPÉS	5 000	379	1	N	O	N	13,192	6	Réalisable	13 000
7 LOUIS-CYR	AMÉLIORER LA VENTILATION DU GYMNASE	15 000	450	1	N	O	N	33,333	6	Réalisable	28 000
8 LA MAGDELEINE	REMPLACER TOUS LES SYSTÈMES D'HUMIDIFICATION	35 000	1000	1	N	O	N	35	6	Réalisable	63 000
9 ST-JOSEPH	FERMETURE DES CAGES D'ESCALIER	60 000	410	1	N	O	N	146,34	6	Hors-budget	
10 LA MAGDELEINE	FERMETURE DES CAGES D'ESCALIER	450 000	2800	1	N	O	N	160,71	6	Hors-budget	
11 LA CITIÈRE	RÉSOUDRE PROBLÈMES D'HUMIDIFICATION DE L'AIR	20 000	120	1	N	O	N	166,66	6	Réalisable	83 000
12 ST RAYMOND	CORRIGER CORRIDOR EN IMPASSE	25 000	90	1	N	O	N	277,77	6	Hors-budget	
13 DAIGNEAU	EXTRACTION D'AIR CUISINETTE CAFÉTÉRIA	3 000	5	1	N	O	N	600	6	Réalisable	86 000
14 VINET-SOULIGNY	PORTE COUPE-FEU À LA CHAUFFERIE	2 000	3	1	N	O	N	666,66	6	Hors-budget	
15 ST-JOSEPH	RENDRE SALLE ÉLECTRIQUE CONFORME AU CODE	12 000	2	1	N	O	N	6000	6	Hors-budget	
16 LA MAGDELEINE	VENTILATION DU LOCAL D'ARTS PLAST. LOC. 219	25 000	2800	1	N	N	N	8,9285	8	Hors-budget	
17 LOUIS-CYR	AUGMENTER LE NIVEAU D'ÉCLAIRAGE DES CLASSES	6 000	450	1	N	N	N	13,333	8	Hors-budget	
18 LANGEVIN	FENESTRATION: DÉBLOQUER LES FENÊTRES FIXÉES	5 000	200	1	N	N	N	25	8	Hors-budget	
19 JEAN XXIII	MUR RIDEAU À STABILISER AVANT QU'IL NE TOMBE	20 000	200	1	N	N	N	100	8	Hors-budget	
20 JACQUES LIGNERY	RÉSOUDRE PROBLÈMES DE DISTRIBUTION DE L'AIR	12 000	90	1	N	N	N	133,33	8	Hors-budget	
21 DAIGNEAU	VENTILATION DU RANGEMENT PRODUITS D'ENTRETIEN	5 000	3	1	N	N	N	1666,6	8	Hors-budget	
22 JEAN XXIII	VENTILATION HAUTE/BASSE DE LA CHAUFFERIE AU GAZ	2 500	450	9	O	O	O	5,5555	9	Hors-budget	
23 LANGLOIS	POSE D' UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	4 000	138	9	O	O	N	28,985	9	Hors-budget	
24 LANGLOIS	VENTILATION FORCÉE DANS CE QUI SERT DE GYMNASE	15 000	138	9	N	N	N	108,69	9	Hors-budget	
25 VINET-SOULIGNY	ÉCLAIR. D'URGENCE & INDIC. SORTIES	7 000	800	10	O	O	N	8,75	10	Hors-budget	
26 ST-RAYMOND	CHANGER SYSTÈME D'ALARMES INCENDIES	6 000	387	10	O	O	O	15,503	10	Hors-budget	